
DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE

Effectifs :
Le calendrier du professeur de collège

par Dany LAUNER
Collège Les Coutures - 95620 Parmain

Cet article est dédié aux collègues qui, face à vingt-six ou trente élèves, se demandent comment les programmes osent encore parler de démarche expérimentale en collège...

SEULS ET SURCHARGÉS D'ÉLÈVES

Les difficultés que nous traversons en collège sont bien connues. La première a pour nom «effectifs». La deuxième a pour nom «isolement».

Pour obtenir des véritables travaux pratiques en collège, l'Union des Physiciens agit depuis de nombreuses années à tous les niveaux : Cabinet du Ministre, Direction des Lycées et Collèges, Inspection Générale, Groupes Techniques Disciplinaires, et aussi Rectorats et Inspections Régionales par l'intermédiaire des sections académiques. Elle a aussi des contacts avec les autres associations de professeurs, de parents, et les syndicats.

Un premier résultat a été la circulaire parue dans le BO du 6 mars 1997. Cette circulaire, bien qu'insuffisante, sera un outil précieux pour nous en collège cette année (voir plus loin).

Le bulletin de l'association, le «BUP», peut nous aider à nous sentir moins à l'écart. Non seulement, il relate les actions de l'UdP, mais il consacre de plus en plus de pages à des fiches expérimentales ou à des pratiques innovantes en prise directe avec nos programmes de collège. En outre, les articles de fond qu'il publie anticipent souvent le renouveau des programmes.

Contre l'isolement, les sections académiques jouent un rôle fondamental en favorisant les rencontres de proximité. En contactant votre correspondant académique dès la rentrée, vous serez au courant des rencontres du premier trimestre. N'hésitez pas à participer activement par vos suggestions ou davantage.

DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE

Pourtant, il reste que face à l'élaboration des structures dans notre établissement, nous sommes souvent seuls, et que la terrible «DGH» (Dotation Globale Horaire) nous met en concurrence avec nos collègues des autres disciplines.

ALORS COMMENT S'Y PRENDRE ?

Il va sans dire que chaque cas est particulier, qu'il n'y a pas de recette miracle. On peut cependant s'appuyer sur quelques principes de base qu'il serait imprudent de négliger. Mais le déroulement administratif est le même pour tous les collèges ; c'est la raison pour laquelle cet article est présenté comme un calendrier.

Par ailleurs, voici quelques conseils en vrac suggérés par pas mal d'échecs et plusieurs réussites :

- N'attendez pas janvier pour vous inquiéter de l'année 1999-2000 : les structures seront déjà figées à 80 % !
- Faites-vous élire au Conseil d'Administration si vous le pouvez. Cela confère un statut qui facilite les démarches.
- Soyez diplomate, cherchez à comprendre la logique de chacun. Cela vous aidera à argumenter avec le maximum d'efficacité.
- En cas de découragement, puisez auprès de vos élèves une nouvelle dose d'énergie. N'oubliez pas en particulier d'informer de vos difficultés les délégués des élèves au Conseil d'Administration en leur expliquant les textes. Au fait, quels textes ? ...

Septembre 1998 : Sortez les textes

Procurez-vous au CDI ou à l'administration les Bulletins Officiels de l'Éducation Nationale contenant les textes de référence :

- BO n° 25 du 20 juin 1996, p. 1736 : Organisation de la formation au collège, et p. 1737 : Organisation des enseignements dans les classes de sixième de collège.
- BO n° 5 du 30 janvier 1997, p. 319 : Organisation des enseignements du cycle central de collège, et p. 321 : Organisation des enseignements du cycle d'orientation du collège.
- BO n° 10 du 6 mars 1997, p. 695 : Organisation des enseignements au collège.

DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE

Informez vos collègues des textes officiels en affichant en particulier les **pages 701 et 705 du BO n° 10 du 6 mars 1997**. Ils verront ainsi que **la priorité de l'année 1999-2000 est la limitation des effectifs dans les disciplines expérimentales**.

Octobre 1998 : à vos calculettes

Demandez les structures de l'année 1998-1999 si vous ne les avez pas. L'organisation des enseignements de l'année en cours confrontée aux textes vous permettra de mieux cerner les enjeux. Demandez des explications ou précisions à vos collègues ou à l'administration. Si vous êtes représentant au Conseil d'Administration vos questions seront toutes naturelles.

Armez-vous de courage : faites vos calculs pour faire ressortir à chaque niveau : l'horaire élève de base ou la fourchette, l'horaire élève en vigueur chez vous, l'horaire professeur correspondant s'il est différent (groupes de langues, TP s'il y en a...). Faites ainsi apparaître les choix soutenus par les textes : consolidation en sixième, UNSS (sport), option latin à partir de la cinquième, option technologie en quatrième (à prévoir aussi en troisième en 1999)... **Préparez-vous à réclamer votre place dans cette catégorie en 1999-2000.**

Parallèlement, faites apparaître les choix qui sont contraires aux textes, comme :

- renforcer l'horaire des disciplines fondamentales en cycle central, ce qui est déconseillé par le BO du 30 janvier 1997 (alors qu'en sixième c'est une priorité affichée),
ou
- augmenter le nombre de classes pour réduire les effectifs moyens, ce qui est contraire aux indications du BO du 6 mars 1997, page 701 : «Les efforts engagés pour mieux doter les collèges ont vocation **à faciliter la constitution de groupes à effectifs allégés dans les disciplines expérimentales plutôt qu'à réduire les effectifs moyens par division**».

Peut-être certains de vos collègues vous accuseront-ils de «tirer la couverture à vous». Si tel est le cas, un petit historique s'impose : rappelez-leur qu'aucune discipline n'a été sinistrée comme la nôtre lors de la suppression des sciences physiques en sixième et cinquième...

Remarque : Certaines options ne prennent pas réellement d'heures sur la DGH, car celle-ci est augmentée du nombre correspondant d'heures avant de vous parvenir. Si vous supprimez l'option les heures seraient reprises : c'est le cas des classes européennes.

DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE

nes, des classes technologiques (qui ne seront maintenues que dans les LEP en 1999), des structures d'accueil non francophones, des classes d'insertion...

Novembre 1998 : du côté de l'administration

Il est temps de convaincre le chef d'établissement de votre détermination. Faites une lettre citant objectivement les textes, mais ne vous arrêtez pas là : il est de votre intérêt de lui donner des arguments supplémentaires.

Parmi ces arguments, il y a ceux concernant la sécurité. Les instances départementales qui sont représentées au Conseil d'Administration ainsi que les parents d'élèves y sont très sensibles.

Mais il ne faut pas négliger le projet d'établissement car le Principal est attentif à l'image qui en émane. De plus les heures-projet attribuées en juin en dépendent (voir plus loin).

Vous avez tout à gagner en contribuant à ce projet par une (ou plus) «fiche-projet» présentant les activités que vous développerez grâce aux effectifs allégés que vous obtiendrez conformément aux textes.

Si vous êtes en panne d'idées, puisez dans les programmes eux-mêmes. En effet, le groupe technique concepteur des programmes de sciences physiques mène à son niveau le même combat que nous ; d'ailleurs plusieurs enseignants de collège en font partie. En insistant sur l'aspect expérimental et la transdisciplinarité, ils nous donnent des moyens d'argumenter pour renforcer notre position. **Plagiez sans vergogne le document d'accompagnement des programmes** pages 13 à 18, où sont présentés les «axes» physique-chimie et environnement, physique-chimie et français, physique-chimie et activités documentaires. Ce document format A4 à couverture blanche doit être en votre possession. Sinon, réclamez-le à votre CDI. Sa référence est :

Programmes de cinquième / quatrième livret 3 CNDP 7555 02062.

En passant, vous apprécierez la performance du groupe de sciences physiques qui, tout en partageant le fascicule avec les mathématiques, les SVT et la technologie, occupe à lui seul soixante-dix-sept pages sur cent neuf !

DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE

Décembre 1998 : maintenez la pression

La fameuse DGH arrive généralement vers fin novembre ou début décembre. Demandez à en être informé et faites-vous préciser également sur quel nombre de classes se baseront les projets de structures.

Réfléchissez aussi aux retombées de votre demande d'heures sur les postes. Qui assurera les heures ? Faut-il créer un bloc horaire, ou certains enseignants vont-ils modifier la répartition de leur service ? Si vous êtes bivalent, souhaitez-vous prendre plus d'heures en sciences physiques ? Vos collègues le souhaitent-ils ? Êtes-vous prêt(e) à les aider pour les TP s'ils hésitent ?

Si vous pouvez proposer dès décembre un projet de répartition obtenant l'assentiment de vos collègues (qui enseignent déjà les sciences physiques ou sont susceptibles de le faire), vous aurez un atout de plus : le chef d'établissement saura que de ce côté-là, il n'aura pas de mécontents.

Janvier 1999 : le moment décisif

Quand janvier arrive, vous devez déjà avoir une idée des structures que projette votre chef d'établissement. Si vous sentez les choses bien engagées, restez vigilant. Mais si vous pensez que vous n'avez pas été écouté, passez à la vitesse supérieure. Vérifiez que votre fiche-projet figure bien dans le projet d'établissement qui sera voté au Conseil d'Administration. Rédigez un texte demandant des effectifs allégés qui sera lu en commission permanente, puis présenté comme motion au Conseil d'Administration s'il est resté sans effet. **Contactez les associations de parents, relancez les collègues, pour qu'ils vous appuient par un vote négatif des structures au Conseil d'Administration si les textes ne sont pas respectés.** Parlez-en à vos élèves pour qu'ils répercutent sur leurs parents leur désir de manipuler.

Bien entendu, faites savoir à votre chef d'établissement la teneur de vos actions avant de les engager. Peut-être un dernier coup de pouce suffit-il ? L'objectif de toutes vos précédentes démarches n'était-il pas d'obtenir votre dû (ou plutôt celui des élèves) en douceur ?

Février à mai 1999 : repos ou tension maintenue

Les structures votées en janvier sont déterminantes pour les postes et blocs horaires. Cependant il n'est pas impossible d'en obtenir jusqu'en juin. Continuez donc à réclamer des heures.

DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE – DU CÔTÉ DU COLLÈGE

Juin 1999 : heures-projet et réajustements

Les heures-projet arrivent en juin (neuf Heures Supplémentaires Année (HSA) par exemple dans mon collège cette année, plus des Heures Supplémentaires Effectives (HSE) transformables en deux HSA) : réclamez-les à concurrence de ce qui vous manque pour assurer votre projet. Notons que ces HSA ne sont pas des heures-poste. Selon la situation, le rectorat peut cependant faire des glissements (six HSA transformées en heures-poste dans mon collège ce mois de juin).

Par ailleurs les heures parcours en cinquième-quatrième sont généralement prises sur cette enveloppe. Si vous avez obtenu un vote du Conseil d'Administration en votre faveur, jouez la transparence avec vos collègues.

Les réajustements arrivent fin juin ; ils résultent le plus souvent d'un décalage entre les effectifs prévus en janvier et ceux qui se précisent après les conseils de classe et les admissions en secondes professionnelles. Ils peuvent constituer une dernière bouée de sauvetage.

Si malgré tout ça, vous n'avez pas obtenu gain de cause, prenez des vacances et recommencez l'année suivante...